



JOURN@L FOOT

N°541 DU 17 NOVEMBRE 2022



En partenariat avec la FFF, le District organise « Le Noël du Futsal » ! Deux plateaux sont prévus :

A Margencel, le samedi 10 décembre de 9h à 12h.

A St Genis, le samedi 3 décembre de 13h30 à 16h30 ou le samedi 10 décembre de 9h-12h (à définir).

Précisions sur l'organisation et les horaires transmis plus tard.

Nombre de places limitées.

INSCRIPTION : <https://forms.gle/vnTQZwreuBaE8oaZ8>

Contacts :

Pierre BOISSON : boisson.p74@gmail.com

Sandrine JANSOONE : sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

DISCIPLINE P2

REGLEMENTS P7

STATUT DES EDUCATEURS P8

FORMATION P10

FEMININES P11

TECHNIQUE P12

FUTSAL P13

BONTAZ ACADEMY - COUSSINETS MAHLE - FUTSAL LEMAN – FUTSAL LAC ANNECY - INTERNATIONAL ACADEMY – MASQUES - RAQUETTE FC - THYEZ ES - UGINE AS.

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois sous réserve :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles),
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

CS Ayze – ESCO

Commission de Discipline :

Douvaine Loisin – Bons en Chablais – Evian FC – GJ Anthy Margencel – Cran Olympique – FC La Filière – Marignier SP – ES Douvaine Loisin – ASC Sallanches - Amiar - Wilde

Commission des Jeunes :

Annecy FC – AS Epagny MT – FC La Filière – Marignier SP – GPT Challonges Semine Seyssel – FC La Semine – FC Ballaison – GO Bas Chablais
Mairie de Gaillard

Commission Sportive :

Marigny – US Divonnaise

Commission des Règlements :

US Challex - ESCO

Commission Féminines :

AS Thonon – Foron FC

Commission de l'Arbitrage :

Fournier – Pucet – Moreau
US Argonay – FC La Filière

Commission du Statut de l'Arbitrage :

Fournier

Commission du Statut des Educateurs :

FC Chambotte – FC Cluses – ASC Sallanches

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Isabelle BLANCHET, David COSTA Pierre BERNARD, Philippe CHEVRIER, Grégoire MOSCATO.

Réunion du lundi 14-11-2022

Publié le jeudi 17-11-2022

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenu de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand en prenant rendez-vous.

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 05 et 06/11 et jouant le 11/11 purgeront leur automatique le 11/11 (pourront jouer les 12,13 et 19 et 20/11) et purgeront la suite de la sanction à compter du 21/11 (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le 11/11 purgeront leur automatique le week-end 12 et 13/11 (pourront jouer le 19, 20, 26 et 27/11) et purgeront la suite de la sanction à compter du 28/11 (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

DEMANDES DE RAPPORT

AS MARIN

Match n° 24801679 du 06/11/2022

AG BONS EN CHABLAIS 2 – AS MARIN

Demande de rapport aux dirigeants de Marin sur les incidents survenus à l'issue de la rencontre, et ce pour le samedi 19/11/2022 dernier délai.

ES SEYNOD

Match n° 24796623 du 09/11/2022

AS SILLINGY – ES SEYNOD

Demande de rapport au joueur GOUMIDI Mohammed sur les propos tenus à l'encontre de l'arbitre, et ce pour le samedi 19/11/2022 dernier délai.

REMIS A L'INSTRUCTION

Match n° 24801233 - Séniors D3 Poule A du 01/11/2022

US MARGENCEL – FC EVIAN

Match n° 24801540 - Séniors D3 Poule C du 30/10/2022

FAVERGES PORTUGAIS – FC CRUSEILLES 2

Match n° 25352834 – U17 D3 Poule A du 05/11/2022

CRAN OLYMPIQUE – GJ CHALLO/SEMI/SEYSS

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 21-538/53371-1

Match n° 24967357 – Séniors D5 – Poule D du 15/10/2022

ASP VILLAZ 2 – S ANNECY PORTUGAIS 2

Sont convoqués le mardi 22 novembre 2022 à 19 heures 30.

L'arbitre :

DEMIAUX Emmanuel

ASP VILLAZ :

Le président ou son représentant

CHERGUI Saïd, arbitre assistant

PHILIPPE Kevin, délégué

METRAL Yannick, éducateur

RAVEL Jérémy, capitaine

S FAVERGES PORTUGAIS :

Le Président ou son représentant

MELEIRO CERDEIRA José, arbitre assistant

FERNANDES GOMES LIMA Christopher, éducateur

GOUVEIA David, dirigeant

GONCALVES Jean Filipe, capitaine

Dossier N° 17-538/53275-1

Match n° 24965940 – Séniors D5 – Poule B du 09/10/2022

CS AYZE 2 – FC MARNAZ

Sont convoqués le lundi 28 novembre 2022 à 18 heures 15.

L'arbitre :

BALDE DIALLO Mamadou (Ayeze)

CS AYZE :

KOLINSKY Bruno, arbitre assistant

PHILIPPE Kevin, délégué et président

GUIOT Guy, éducateur

MAGASSOUBA Déco, joueur n°4

SYLLA Ousmane, joueur n° 5

FC MARNAZ :

Le Président ou son représentant
DA CUNHA SOARES Filipe, arbitre assistant
AJJOUR Hakim, éducateur
SOLTANI Walid, dirigeant
SOLTANI Ahmed, joueur n° 9

Dossier N° 12-539/53370-1

Match n° 24967356 – Séniors D5 – Poule D du 16/10/2022

FAVERGES PORTUGAIS 2 – EPAGNY METZ TESSY 2

Sont convoqués le mardi 22 novembre 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

AQUILINA Valentin (Faverges Portugais)

FAVERGES PORTUGAIS :

Le président ou son représentant
GOK Faruk, arbitre assistant
HENRIQUES Marie Ange, éducatrice
SARAIVA Kévin, joueur n° 9
PINNA Tony, joueur n° 12

EPAGNY METZ TESSY :

Le Président ou son représentant
MERANGER Benjamin, arbitre assistant
GUILLERME Kylian, éducateur
PAQUIER Frédéric, joueur n° 1
BODINI Rémi, joueur n° 4
DHERSIGNERIE ZANDBER Geoffrey, joueur n° 8

Dossier N° 13-539/53061-1

Match n° 24869803 – U13 D4 du 08/10/2022

AS MARIN – CS AMPHION PUBLIER 3

ATTENTION CHANGEMENT DE DATE

Sont convoqués le mardi 13 décembre 2022 à 19 heures 15.

L'arbitre :

KLING Dorian (Marin)

Emmanuel DUPRE, responsable U13

MARIN :

Le président ou son représentant
TURPIN Pascal, éducateur

AMPHION PUBLIER 3 :

Le Président ou son représentant
SCHUT Damien, éducateur

Dossier N° 14-539/52206-2

Match n° 24823109 – U17 D2 – Poule D du 08/10/2022

GPT ARENTHON/SCIENRIER/PERS JUSSY – AS THONON

Sont convoqués le lundi 28 novembre 2022 à 20 heures 15.

L'arbitre :

JACQUEMOUD Nicolas (GPT)

GPT AREN/SCI/PERS J :

Le président ou son représentant

COURANT Anthony, délégué

BORNAY Bruno, arbitre assistant

BOURGEOIS Vincent, éducateur

BOURGEOIS Axel, joueur n° 12

AS THONON :

Le Président ou son représentant

RAHMANI Wissam, arbitre assistant

BETTIH Sabri, éducateur

CHAIBAN Ismaele, joueur n° 1

JAWAHIR Sofiane, joueur n° 6

Dossier N° 15-539/001.07112022**Sont convoqués le lundi 05 décembre 2022 à 18 heures 15.****ES VALLEIRY**

Le président ou son représentant

ZIED Nefzi

CS AYZE :

Le président ou son représentant

BADIN Amandine

Dossier N° 16-538/52260-2**Match n° 24823109 – U17 D2 – Poule D du 08/10/2022****CSA POISY – FC THONES****ATTENTION CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE****Sont convoqués le lundi 16 janvier 2023 à 18 heures 30.****L'arbitre :**

AMIAR Redouane

CSA POISY :

Le président ou son représentant

VERNIER Corinne, déléguée

THIRARD Clément, arbitre assistant

LEBRETON Baptiste, éducateur

THENET Hugo, joueur n° 9

FC THONES :

Le Président ou son représentant

DEHEM Bertrand, arbitre assistant

UCAK Serkan, éducateur

GONCALVES Jules, joueur n° 10

Dossier N° 18-539**Match U11 D3 – Poule D du 15/10/2022****US ARGONAY – FOOT SUD 74****Sont convoqués le lundi 05 décembre 2022 à 20 heures 15.**

US ARGONAY :

Le président ou son représentant
DUPENLOUP Laurie, éducatrice

FOOT SUD 74 :

Le Président ou son représentant
Monsieur X, éducateur U11

Dossier N° 22-539/51390-1

Match n° 24801500 – Séniors D3 – Poule C du 01/11/2022

FAVERGES PORTUGAIS – FC FRANGY

Sont convoqués le mardi 13 décembre 2022 à 20 heures 15.

L'arbitre :

GARDET John

FAVERGES PORTUGAIS :

Le président ou son représentant
DA SILVA FERREIRA Manuel, délégué
BARBE Dorian, arbitre assistant
VENTURA David, capitaine
AQUILINA Valentin, éducateur
DESCHANS Florian, dirigeant
GARDIER Enzo, joueur n° 9
L'HOPITAL BURDIN Thomas, joueur n° 12

FC FRANGY:

Le Président ou son représentant
PREVOT Dimitri, arbitre assistant
LAFONTAINE Julien, capitaine
CROS Raphaël, éducateur
DUPARC Julien, joueur n° 2
KENOUFI Jonathan, joueur n° 9
BETRSEY Adrien, joueur n° 12

Dossier N° 20-539/51760-1

Match n° 24802200 – Séniors D4 – Poule E du 29/10/2022

US SEMNOZ VIEUGY 3 – ES SEYNOD 3

Sont convoqués le mardi 13 décembre 2022 à 18 heures 15.

L'arbitre :

LEANDRO Trevi

US SEMNOZ VIEUGY :

Le président ou son représentant
PIOLAT Sébastien, délégué
BOSREDON Thomas, éducateur
VILAIN Yoann, joueur n° 8

ES SEYNOD :

Le Président ou son représentant
VIDAL Charles, éducateur
BERRAHMA Brahim, joueur n° 8
OUANES Karim, capitaine

Dossier N° 23-539**Match n° 24869503 – U13 D3 Phase 1 du 19/10/22****FC CRUSEILLES 2 – US DIVONNE 2****Sont convoqués le lundi 28 novembre 2022 à 19 heures 15.****FC CRUSEILLES :**

Le président ou son représentant

REY Vincent, éducateur

HOGOT David, délégué

US DIVONNE :

Le Président ou son représentant

DIOP LORIGNE Matthieu, éducateur

SODIKU Ariem, joueur n° 1 accompagné de ses parents

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 14/11/2022

Publiée le 17/11/2022

DECISIONS**MATCH n°24801906****DOSSIER N° 541/25 : SALLANCHES ASC 2 – HAUT GIFFRE 2 – SENIORS D4 Poule C du 24/09/2022****En la forme :**

La réserve d'avant-match formulée par le club de HAUT GIFFRE portant sur le fait que « des joueurs de SALLANCHES ASC 2 seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant qu'il ressort de l'examen de la réserve qu'aucun joueur de SALLANCHES ASC 2 n'a participé à la rencontre SALLANCHES ASC 1 / AYZE 1 D1 Poule Unique du 17/09/2022, dernière rencontre officielle opposable du club de SALLANCHES ASC.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

MATCH n°25353997**DOSSIER N° 541/26 : GO BAS CHABLAIS 2 – MARIN 1 – U15 D4 Poule D du 13/11/2022****En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club de MARIN portant sur le fait « d'avoir des doutes quant à la présence top importante d'équipiers premiers » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réclamation d'après match formulée par le club de MARIN portant sur le fait « que plusieurs joueurs auraient joué avec une mutation classée hors délai » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 187 et 187-1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que la notion d'équipiers premiers n'existe plus.

Considérant que cette réclamation d'après match ne correspond à aucune visée par les RG FFF.

A titre subsidiaire, il convient désormais d'éventuellement poser des réserves ou des réclamations concernant « des joueurs qui seraient susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club ne jouant pas le même jour ou le lendemain »

A titre infiniment subsidiaire, l'équipe de GO BAS CHABLAIS 1 jouant ce même week end du 13/11/22 (BONS EN CHABLAIS / GO BAS CHABLAIS 1 U15D3 Poule E), la notion d'équipiers supérieure n'a pas vocation à prospérer.

De plus :

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose que « dans les compétitions officielles de Ligue ou District des catégories U12 à U18..... le nombre de joueurs titulaire d'une licence « mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limitée à 4 dont 1 au maximum ayant changé de club hors période »

Considérant de l'examen de la feuille de match que le seul le joueur PAKUTU Thimotée est titulaire d'une licence frappée de cachet « mutation hors période »

Considérant de l'examen de la feuille de match que seul le joueur SEDDA Enzo est titulaire d'une licence frappée de cachet « mutation »

Attendu que cela est conforme aux dispositions de l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 17.11.2022

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :

US ARGONAY
FC AYZE
ES AMANCY
MARIGNIER

Clubs en règle :

SS ALLINGES
US ANNECY LE VIEUX
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
JS REIGNIER
ES SEYNOD

AS SILLINGY
FC THONES
SALLANCHES

SENIORS D1 FEMININE

Clubs en dérogation :

MARGENCEL
GFA RUMILLY VALLIERES
CHAMBOTTE

Clubs en règle :

ANNECY LE VIEUX
FC CHERAN
ES DOUVAIN LOISIN
MARIGNIER SPORT
THONON AS
AYZE

Clubs n'ayant pas répondu :

UGINE (tableau en attente)

U20 D1

En attente de dérogation :

THONON AS

Clubs en règle :

CLUSES FC
AS EVIRES
CSA POISY
GFA RUMILLY VALLIERES
US SEMNOZ VIEUGY

Clubs n'ayant pas répondu

ST JEOIRE LA TOUR ES
PRINGY

U17 D1

Club en dérogation :

CLUSES SCIONZIER FC

Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX
ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD US
AG BONS EN CHABLAIS
GP DINGT/LANFONNET
GP MONT BLANC
GFA RUMILLY VALLIERES

Club n'ayant pas répondu :

US PRINGY

U15**Club en dérogation :**

MARIGNIER-SPORT

Clubs en règle :

US ANNECY LE VIEUX

AS LAC BLEU

GPMONTBLANC

THONON EVIAN GRAND GENEVE FC

Clubs n'ayant pas répondu

AMPHION FC

ANNECY FC

AJ-VILLE-LA-GRAND

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

COMMISSION DE FORMATION

CERTIFICATION CFF3 DU VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022 A ANNEMASSE

	NOM Prénom	CLUB	RAPPORT	PEDA	DIPLÔME CFF3
1	ALTAY Fatih	GFA	Déjà validé	Validé	Validé
2	BURNET Thomas	CLUSES SCIONZIER FC	Validé	Validé	Validé
3	COLLY Frédéric	FC BALLAISON	Déjà validé	Validé	Validé
4	FLECHAIS Boris	FC ANNECY	Validé	Validé	Validé
5	HEMISSI Haïkeul	CLUSES FC	Validé	Validé	Validé
6	LABAYE Geoffrey	FC CRANVES SALES	Validé	Déjà validé	Validé
7	LOBRY Océane	CLUSES FC	Déjà validé	Non validé	Non validé
8	PORTAY Cédric	CLUSES SCIONZIER FC	Validé	Déjà validé	Validé
9	SALERNO Andréa	US ANNECY LE VIEUX	Déjà validé	Non validé	Non validé
10	SIMOES Christophe	COTE ST ANDRE FC	Validé	Non validé	Non validé
11	TRILLAUD Théo	AS SILLINGY	Validé	Validé	Validé

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

Dans le cadre de l'organisation de la pratique exclusivement féminine pour la saison 2022/2023, vous trouverez le « **PROJET D'ORGANISATION DES PLATEAUX FEMININ** » sur le site internet du district onglets « Document » - « Fiche et Formulaire » - « DOCS Féminine »

SAMEDI 26 NOVEMBRE 2022

Le rendez-vous sur place est fixé à 9h15 pour un début de plateau à 9h45.

Complexe Indoor Five 5 (16 Rue deux montagnes - 74 100 Ville la Grand)

Catégorie A : Ballaison - Etrembières - Douvaine - Vetraz - Perrignier - Marignier

Catégorie B : Ballaison - Etrembières - Douvaine - Vetraz - Perrignier - Marignier

Le rendez-vous sur place est fixé à 10h30 pour un début de plateau à 11h00.

Complexe Indoor Five 5 (16 Rue deux montagnes - 74 100 Ville la Grand)

Catégorie A : Cluses - Cheran - St Pierre - Salève Foot - Fillinges/St Jeoire

Catégorie B : Cluses - Cheran - St Pierre - ESCO - Salève Foot - Fillinges/St Jeoire

SAMEDI 10 DECEMBRE 2022

Un plateau féminin «INDOOR» est proposé pour les équipes féminines existante ou qui se créent pour l'occasion.

Au Complexe INDOOR d'ANNECY (MONT FOOT 5) de 9h30 à 12h00,

Catégorie A (sous-catégorie U8F – U9F – U10F) pratique 5 contre 5

Catégorie B (sous-catégorie U11F-U12F-U13F) pratique 5 contre 5

Inscription, en cliquant et en renseignant le lien suivant :

<https://forms.gle/1P4UL5BADbmBRHPe9>

TECHNIQUE

PARCOURS DE PERFORMANCE FFF

Dans le cadre de l'organisation du parcours de performance fédérale féminin pour la saison 2022/2023, vous trouverez le « **PLAN D'ACTION** » sur le site internet du district onglets « Document » - « Fiche et Formulaire » - « DOCS Féminine »

RASSEMBLEMENT U12F-U13F-U14F

Les listes des joueuses retenues pour les prochains centres de perfectionnement sont disponibles sur le site internet.

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Plateau Futsal «le Noël du Futsal»

Plateaux pour les u7 et u9. Toutes les informations sur le PV Futsal

Calendriers

U11

Secteur Annecy : D1 lire **Chavanod 2** et non Chavanod 1.

Le calendrier u11 D2 a été modifié au 9.11.22

Secteur Chablais : les plateaux de Brevon ont lieu à Reyvroz

Secteur St Julien – Genevois : Genevois lieux des plateaux

U11 1 Saint Julien

U11 2 Viry

U11 3 Saint Julien

U11 4 Viry

U11 Féminine Viry et Saint Julien

Coordonnées éducateurs(trices)

Pays de Gex Foot

Responsable EdF : Yann Peyrat - 0659323127 - yann.peyrat@paysdegexfc.com

Responsable U7 : Loïc Ali - 0618635008 - loic.ali@paysdegexfc.com

Responsable U9: Yann Peyrat - 0659323127 - yann.peyrat@paysdegexfc.com

Responsable U11 : Steve Laureti - 0671204718 - steve.laureti@paysdegexfc.com

Feuilles de plateaux manquantes

17.09.22

U9 : Amphion 1 – Viuz 1 - Pays de Gex 5 – Sauverny 1 – Chavanod 4 - Annecy le Vieux 5 – Thonon 2

U11 : Amphion - Chamonix - Chavanod – Dingy – Genevois (x2) - Ht Rhône – Sauverny - Sillingy

24.09.22

U7 : Pays de Gex - Sauverny

U9 : CS2A 2 – Mont Blanc 1 – Bonneville 1

U11 : Amphion - Cernex – Chamonix - Cran – Etrembières - Foot Sud 74 – GFA – Marignier – Thonon – Thyez

01.10.22

U7 : Amphion - Cernex - Bonneville

U9 : Seynod 1 - Sauverny 1 - Arenthon 1

08.10.2022

U9 : Pringy 1 – Seynod 3 – Etrembières 1 – Viuz - Ville la Grand 4 – Amphion 1

16.10.2022

U9 : Vougy 1 – AS Thonon 1

Dans le cadre du plan de développement du Futsal, la Direction Technique Nationale et la Ligue de Football Amateur souhaitent proposer une action nationale pour les U6/U9 lors de cette saison 2022 / 2023 : « Le Noël du Futsal ». Sous forme de plateaux organisés par les Districts sur la période de décembre 2022, l'objet principal de cet événement est de promouvoir la pratique de façon ludique et de la rendre accessible aux plus jeunes.

À ce titre 2 plateaux sont organisés

Margencel : samedi 10.12 (matin)

St Genis : samedi 3.12 (après-midi) ou samedi 10.12 (matin)

les inscriptions sont possibles via le lien suivant <https://forms.gle/eKG2jc4VLfwtnpVX6> sous réserve de places disponibles.

Les documents et informations relatives à ces plateaux seront envoyés ultérieurement au responsable

Equipes inscrites

Margencel : Allinges (u7) – Foron (u7 – u9) – Odyssée (u7 – u9) – Perrignier (u7 – u9) – Thonon (u9)

St Genis : Odyssée (u7 – u9) – Valleiry (u9)

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Sont inscrits en Championnat bi départemental au .04.10.2022

FUTSAL BOURGET UNITED 2

ASS FUTSAL ROCHETTE O 1 ET 2

U S CHARTREUSE GUIERS 1

FUTSAL LAC ANNECY 2

U S THONON LES BAINS

CBF 74 2

F C VERMILLON

Les calendriers rectifiés sont en ligne sur le site du District de la Savoie uniquement.

RAPPEL: Toutes les correspondances doivent être adressées sur la boîte mail du District de Savoie.

Les changements de dates de rencontres sont autorisés en utilisant exclusivement Footclub (5 jours avant la date de la rencontre avec l'accord également sur Footclub de l'adversaire) sauf cas de force majeure.

L'utilisation de la FMI est obligatoire, si problème, envoi d'un rapport circonstancié le jour même. Vous avez la possibilité de joindre les référents FMI du district pour conseils.

Lors de la réunion de pré-saison, la totalité des clubs était pour une gestion réglementée de notre championnat : Ne tombons pas dans de nouvelles dérives.

Au FC VERMILLON, l'utilisation de la FMI n'est pas une option, c'est obligatoire.

Merci de faire le nécessaire très rapidement, cette question a été évoquée lors d'une réunion visio. Vous pouvez vous rapprocher des services de votre District si vous rencontrez des difficultés.

COUPE BI-DEPARTEMENTALE FUTSAL SENIORS MASCULINS

Rappel: Les équipes inscrites en championnat Futsal sont d'office inscrites en coupe départementale.

bi

Tirage intégral pour tous les tours de compétition.

La finale aura lieu le dimanche 26 février 2023 dans le gymnase d'un club Savoyard.

Les dates de la compétition sont les suivantes:

1^{er} tour, semaine 2, entre le 2 et 8 JANVIER 2023

2^{ème} tour, semaine 4, entre le 23 et 29 JANVIER 2023

3^{ème} tour, semaine 6, entre le 06 et 12 FEVRIER 2023

Finale le 26 FEVRIER 2023 vers 11H00

Sont inscrits pour l'heure:
US CHARTREUSE GUIERS 1
A F ROCHETTE O 1
F BOURGET UNITED 2
CLUSES BONNEVILLE FORON 2
F L ANNECY 2
F C VERMILLON 1

CHALLENGE FUTSAL U15 & U18 (2ème journée)

SAMEDI 17 DECEMBRE

Equipes U15 inscrites à Ambilly:

AS Thonon – CS St Pierre – Entente Challonges/Semine/Seyssel – FC Cruseilles – FC Pays de Gex
(reste 3 places)

Equipes U18 inscrites à Bonneville:

FC Cranves sales – US Vétraz – GC Usses
(reste 5 places)